ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

SARL ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL SPÉCIALISE EN ESTHÉTIQUE COSMETIQUE

Au capital de 8 000 €,
2 rue du Dauphine,
Immeuble le Brges IV,
21121 FONTAINE LES DIJON,
RCS DIJON n° 488 335 068

Le 09/03/2026, l'associée unique a décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter du 01/03/2026, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Le capital reste fixé à la somme de 8 000 €.
Mme Céline GENTILE, 12 Impasse Rodin 21000 DIJON,anciennement gérante est nommée Présidente.
La Gérance.

AL26022471

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KIROCK

SCI au capital de 9146,94 €
Siège social :9 rue du 8 mai
21300 Chenôve
378 303 176 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 08/12/2020 les associés ont décidé de transférer le siège social au 248 Traverse de la Haute Bertrandière 13600 La Ciotat, à compter du 08/12/2020.
Objet social : L'acquisition, la construction, la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation professionnel, commercial ; la mise en valeur,l'administration, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles.
Durée : expire le 20/06/2089
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Marseille

AL26022472

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BS FRANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 400 euros
Siège social : 190 Allée Olivier de la Marche
21160 MARSANNAY LA COTE
938 275 914 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 23 Mars 2026, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Vente de boissons avec et sans alcool à consommer sur place et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts à compter du 1er avril 2026.
Pour avis, la Présidente

AL26022484

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SB France

Société par actions simplifiée
Au capital de 400 euros
Siège social : Avenue Jean Moulin
Parc d'activités,
21160 MARSANNAY LA COTE
938 318 870 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 23 Mars 2026, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Vente de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place à compter du 1er avril 2026 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis, la Présidente

AL26022485

AGRI CONSEIL 39

MODIFICATIONS MULTIPLES

VERNE

Siège social : 10 Rue Vernier
21170 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAÔNE
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile
Au capital social de 313.000 €
R.C.S. Dijon n° 792 388 837

Par décision du 27-03-2026, l'associé a décidé à compter du 01-04-2026 :
- de nommer Madame BOURGEOIS Emeline cogérante pour une durée illimitée,
- de transformer la société en GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN dénommé «GAEC DES EPINES ROUGES», Société Civile Particulière, sans création d'un être moral nouveau. GAEC agréé le 17-02-2026 sous le n° 39-1374.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
- de transférer le siège social au : 1 Rue du Verger – 39320 MONTREVEL.
Mention sera faite au R.C.S. de Dijon.
Pour avis,la gérance.

AL26022528

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A VÉRONNES

Par arrêté préfectoral n° 478 du 17 mars 2026, est organisée du 21 avril 2026 à 9 h 00 au 23 mai 2026 inclus à 12 h 00, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Véronnes, d'une puissance de 8,10 MWc, déposée par la société « Photosol Développement ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Véronnes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7055/
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
enquete-publique-7055@registre-dematerialise.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Véronnes, située 8 rue de l'Église 21260 Véronnes.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Véronnes, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 23 mai 2026 avant 12 h 00 à l'adresse suivante :
enquete-publique-7055@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/7055/** pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Jean-Claude CHARAVEL désigné en qualité de commissaire enquêteur ou Monsieur Dominique LANTERNIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie de Véronnes
- Mardi 21 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 30 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Mardi 12 mai 2026 de 9h00 à 12h00
- Samedi 23 mai 2026 de 9h00 à 12h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à
Monsieur Antoine ROSSANO
Photosol Développement
Téléphone : 01 70 22 50 97
concertation@photosol.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Véronnes, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,-Manuelle DUPUY

AL26022408

// DIVERS

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de la Côte-d'Or

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

D'une installation classée pour la protection de l'environnement relative à une : DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ TILLE BIOGAZ POUR UN PROJET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À CHAMPDÔTRE
Par arrêté préfectoral du 26 mars 2026 sera ouverte une consultation du public du mardi **28 avril au lundi 1er juin 2026 inclus** en mairies de Champdôtre (21130) 42 Grande-Rue, de Flammerans (21130), 7 rue du Sapin et de Labergement-Foigney (21110) 8 rue de l'Église, sur la demande présentée le 4 juin 2025 et complétée les 17 octobre et 3 décembre 2025 par la société TILLE BIOGAZ dont le siège social est situé 52 rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF, en vue d'obtenir des Préfets de la Côte-d'Or et du Jura, une décision d'enregistrement d'un projet de création d'une unité de méthanisation sur la commune de Champdôtre, au lieu-dit « Poirier épais », avec deux stockages de digestat déportés situés à Flammerans et Labergement-Foigney.
CONSULTATION DU DOSSIER (du mardi 28 avril au lundi 1er juin 2026 inclus)
- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairies de :
Champdôtre, 42 Grande-Rue 21130 Champdôtre le lundi de 13h30 à 15h00, le mardi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 15h30 à 18h00
Flammerans, 7 rue du Sapin 21130 Flammerans le Lundi : de 13h30 à 17h00, le mardi de 9h00 à 11h00
Labergement-Foigney, 8 rue de l'Église 21110 Labergement-Foigney le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00
à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30
- en version numérique sur les sites internet des préfectures de la Côte-d'Or et du Jura pendant toute la durée de la consultation
sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or:
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE/Sur-plusieurs-departements
sur le site internet de la préfecture du Jura :
https://www.jura.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Divers
OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC (du mardi 28 avril au lundi 1er juin 2026 inclus)
- sur un registre ouvert à cet effet, en mairies de Champdôtre, Flammerans et Labergement-Foigney aux adresses, jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués ci-dessus.
- par voie postale adressées au Préfet : Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex
- par voie électronique à l'adresse mail :
pref-icpe1@cote-dor.gouv.fr
AUTORITÉ COMPÉTENTE
Les Préfets de la Côte-d'Or et du Jura sont compétents pour prendre une décision d'enregistrement.
L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.
LE PRÉFET
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général,Denis BRUEL

AL26022527

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 30/03/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Gerland : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place 18 ha 56 a 20 ca 'TOPES GOGAND' : ZK-0037—0038
Baubigny : pâtures, landes en AOC BHCB et classées « prairies sensibles » - Urbanisme : Zone A du PLU 5 ha 15 a 38 ca 'AU THEUROT' : ZI-0007—0014—0153
Bouix : Vignes et Terres à vignes en AOC Régionale - Urbanisme : Zone N du PLU 2 ha 87 a 72 ca 'LES ORMES' : ZK-0035 - 'EN MONTRUT HAUT' : ZL-0020 - 'EN COURBAN' : ZM-0029—0036—0040—0041 - 'EN MANNA' : ZN-0054—0068—0084—0120
Villeberny : Landes, bois taillis – Urbanisme : RNU - 1 ha 41 a 53 ca 'VOSSOU' : A-0668 - 'MONTAGNE DES CENSIES' : A-0546—0559—0570 - 'JAGEY' : C-0349—0361—0370 - 'LA MONTAGNE DE LA TREMBLER' : C-0137—0332 - 'LES SABOTS' : D-0371 - 'EN PRE LIBAUT' : ZB-0043 - 'LA COQUARELLE' : ZH-0062—0064
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Messigny-et-Vantoux : Terre - Urbanisme : Zone A du PLU 76 a 60 ca 'DEVANT VANTOUX' : ZW-0155
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 21/04/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022535

Matthieu GODART, Notaire
82 route nationale
21560 ARC-SUR-TILLE
matthieu.godart@godart.notaires.fr

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Matthieu GODART, Notaire Associé à ARC-SUR-TILLE(21560) 82, route nationale, CRPCEN 21108, le 30 mars 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
Monsieur Clément Claude Victor BESNARD, Salarié, et Madame Fanny Louise LAGORGETTE, Gérante, demeurant ensemble à LONGCHAMP (21110) 21 rue du Bourg nés : Monsieur à CHENOVE (21300) le 28 novembre 1990, Madame à CHALON-SUR-SAONE (71100),le 15 septembre 1990.
Mariés à la mairie de CHALON-SUR-SAONE (71100) le 18 juin 2022 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, sans modification préalable.
Tous deux de nationalités française et résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion,Le notaire.

AL26022541

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LES LAURIERS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
6 Place Carnot - BP40235
21200 BEAUNE
923 424 287 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Angélique RYAUX SCATAMACCHIA, demeurant 12 rue du Moulin Foulot 21190 MEURSAULT, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 6 Place Carnot 21200 BEAUNE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022319

DISSOLUTION ANTICIPÉE

RDLS AUTOMOBILES

SARL au capital de 18 000 €
Siège social : 41 route de Dijon
21110 Thorey-en-Plaine
752 358 192 RCS DIJON

Par décision du 23/01/2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Laurent Tissier, demeurant 8 impasse de l'Ouche 21110 Varanges, Gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 8 impasse de l'Ouche 21110 Varanges. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

AL26022507

DISSOLUTION

CUMA DE LA CHAUX

Société coopérative agricole
à capital variable
Siège social Mairie de Franxault
21170 FRANXAULT
N° d'agrément 210633
N° d'immatriculation
au RCS DE DIJON 401 230 578

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 28 janvier 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 28/01/2026 et sa mise en liquidation amiable.
Ont été désignés liquidateurs : M Frédéric CORDEROT demeurant 21250 MONTAGNY LES SEURRE et Mme Emilie VACHET demeurant 21170 FRANXAULT
Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Mairie de Franxault – 21170 FRANXAULT siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de DIJON.
Les liquidateurs

AL26022532

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20/03/2026, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BTM
Siège social : 15 Rue Saint Agnan - 21230 MAGNIEN
Objet social : Travaux de maçonnerie. Terrassement . Aménagement extérieur,aménagement de cours (pose de bordure, pavé, cailloux ...), enrochement, pose de gabion, habillage de talus, de terrasse, création de terrain de pétanque. Installation de fosses septique, raccordement égout ou pluviale. Installation de cuve de récupération eau de pluie.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Thomas BUISSON, demeurant 15 Rue Saint Agnan - 21230 MAGNIEN, assure la gérance.
Pour avis, La Gérance

AL26022474

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC MOREAU

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 319.800,00 Euros
Agréé par le préfet de la Nièvre
Le 15 février 2016
Siège social : Les Cognées
58310 BOUHY
RCS NEVERS n°819 396 854

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2025,les associés ont agréé, à effet du 31 décembre 2025, la transformation du GAEC MOREAU en EARL DES COGNEES, motivant la publication des insertions suivantes
Dénomination : EARL DES COGNEES
Siège social : 1 Les Cognées 58310 BOUHY
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 3 avril 2115 sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 260.000,00 Euros
Gérance : Monsieur Matthieu MOREAU, demeurant à BOUHY (Nièvre, 58310), 3 Les Cognées
Cession de Parts : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26022410

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AMBULANCES PICAUT-PERROT

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 500.00 €
Siège social : 9 Rue des 4 Vents
58300 DECIZE
805 308 004 RCS NEVERS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2025, il a été décidé-,après avoir constaté que la société dépassait deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire, de nommer en tant que Commissaire aux Comptes titulaire la Société ETC AUDIT sise Place de l'Europe - 89000 SAINT-GEORGES SUR BAULCHE, pour une durée de six années à compter de l'exercice 2024, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en l'an 2029.
Il est précisé que, conformément aux nouveaux textes en vigueur, il n'y a plus lieu de désigner un Commissaire aux comptes suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le Président

AL26022426

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOHAIN DEVELOPPEMENT

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 96 090 €
Siège social :
43 Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 NEVERS
818 617 045 RCS NEVERS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2025, il a été décidé-,après avoir constaté que la société dépassait deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire, de nommer en tant que Commissaire aux Comptes titulaire la Société ETC AUDIT sise Place de l'Europe - 89000 SAINT-GEORGES SUR BAULCHE, pour une durée de six années à compter de l'exercice 2024, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en l'an 2029.
Il est précisé que, conformément aux nouveaux textes en vigueur, il n'y a plus lieu de désigner un Commissaire aux comptes suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le Président

AL26022427

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ALDEL

SCI au capital de 1.500 €
Siège : MELUES (LES)
58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY
450762430 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 16/02/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 41 chemin des côtes 74350 CERNEX.
Mention au RCS de THONON-LES-BAINS.

AL26022468

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS NATURE FLAM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social :
VARENNES-VAUZELLES (Nièvre)
7, Route de Paris
RCS NEVERS : 894 610 302

Assemblée Générale du 16/01/2026
Date d'effet : 01/01/2026
Ancienne mention :
PRESIDENT :
- Monsieur Sébastien DESJOUR demeurant à MONTILLY (Allier) -24, Route de Lurcy-Lévis
Nouvelle mention :
PRESIDENT :
- la société DESJOUR INVESTISSEMENT, SARL au capital de445.000 euros, ayant son siège social à MOULINS (Allier) -92, Rue de Lyon, immatriculée au RCS de CUSSET sous lenuméro 908 193 386
Pour avis et insertion

AL26022502

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS CHEZ TOMMY ET SANDRINE

SAS au capital de 3 000 €
Siège social : 2525, Avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
882 500 622 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 26/03/2026, les associés ont pris acte de la démission de Mme Sandrine GOMEZ de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31/03/2026 (23h59).

AL26022529

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA OVINS SCHLUCHTER

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 268.700,00 Euros
Siège social Les Maillets
58300 SAINT-PARIZE-EN-VIRY
RCS NEVERS n° 792 668 584

Suivant délibération d'Assemblé générale Extraordinaire du 1er mars 2026, les associés ont décidé à effet du même jour la dissolution anticipée de la société.
Est nommé liquidateur Monsieur Rudolf SCHLUCHTER, demeurant à ST PARIZE EN VIRY (Nièvre, 58300), Les Maillets.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé à SAINT-PARIZE-EN-VIRY (Nièvre, 58300), Les Maillets.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL26022464

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TW

Société civile en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 19 rue Alphonse Baudin
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
Siège de liquidation :
22 rue Frédéric Beaulieu
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
519 628 929 RCS NEVERS

Le 12/03/2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26022500

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ELECTRICITE GENERALE MD 58

Société par actions simplifiée
Société en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 14, rue de Villecourt,
58660 COULANGES LES NEVERS
949 196 018 RCS NEVERS

Le 05/03/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26022501

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHOLLET FRERES

AU CAPITAL DE 28.812,86 EUROS
SIEGE SOCIAL :
COSNE COURS SUR LOIRE (58200)
12 Rue du Trésorier
RCS NEVERS 328 823 059

Par AGE en date du 21/03/2026, la société susvisée,constituée pour une durée de 50 années à compter du 20/01/1984, a décidé sa dissolution amiable anticipée à compter de ladite assemblée et désigné M. François CHOLLET,demeurant à LE VESINET (78110) 53 Boulevard de Belgique en qualité de liquidateur pour une durée d'un an renouvelable.
Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé au domicile du liquidateur.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de NEVERS.
Pour avis, Le liquidateur

AL26022503

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LA MARGUICHONNERIE

Société Civile Immobilière
Au capital de 400 €
PONT D'YONNE
7 IMPASSE DE LA MARGUICHONNERIE
58120 CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE)
480 000 348 R.C.S. Nevers

Par AGE du 31/01/2026, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mme VOYOT, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté clôture de liquidation au 31/01/2026.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis,Le Représentant Légal.

AL26022505

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ED & LO

SAS en liquidation
Au capital de 10 000 €
Siège Social : 84, rue de Nièvre
58000 NEVERS
981 707 375 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 04/12/2025 les associées ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. François LEBOEUF dt à POUGUES LES EAUX (58) – 46, avenue Conti de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/07/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL26022516

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 23.03.2026, constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination : BUGAD HOLDING.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 20, route de la Javotte – 58290 MOULINS-ENGILBERT.
Objet : l'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou associations, français ou étrangers, créées ou à créer, et la réalisation de toutes opérations de toutes opérations d'administration et disposition de ses actifs, par tous moyens et notamment achat, vente, échange, portage,apport, fusion, scission, les prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations, y compris la constitution de toutes sûretés et garanties et, en règle générale,toutes activités entrant dans le cadre d'une société de portefeuille, et plus généralement,la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières,mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : Maxime BUCHEZ, demeurant 20, route de la Javotte – 58290 MOULINS-EN-GILBERT
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et inscrits en compte à son nom.
Clauses d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmis-

ANNONCES LÉGALES

sions d'actions s'effectuent librement, si la société perd son caractère unipersonnel, les actions sont librement cessibles entre associés uniquement, et ne peuvent être cédées à des tiers non associés, y compris les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022452

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS du 11.03.26, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : GARIGA
Siège social : 4 rue du Portugal – 58000 NEVERS
Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et la construction de tous immeubles, biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Richard SAUQUET demeurant LA MOTTE JOSSERAND 58220 PERROY.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL26022483

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

MATTIMO
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 grande rue
58500 BILLY SUR OISY
En cours d'immatriculation
Au RCS de NEVERS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BILLY SUR OISY du 25 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MATTIMO
Siège social : 17 grande rue, 58500 BILLY SUR OISY
Objet social : l'acquisition de tous biens immobiliers, l'exploitation et la mise en valeur de tous terrains pour l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, l'administration, la gestion – par voie de location notamment – et la mise en valeur de tous immeubles dont la société pourrait devenir propriétaire ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Agnès Marie Rolande DELAFLOTTE,demeurant 17 grande rue, 58500 BILLY SUR OISY et Monsieur Bertrand Valentin BOURGEOIS, demeurant 17 Grande Rue, 58500 BILLY SUR OISY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL26022531

AVIS DE CONSTITUTION

MID COMMERCIAL LUCAS JOHAN
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 €
Siège social : 573 route de Nevers 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
En cours d'immatriculation au RCS NEVERS.
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTIGNY AUX AMOGNES (Nièvre) du 26 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : MID COMMERCIAL LUCAS JOHAN
Siège social : 573 route de Nevers - 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
Objet social : Agent commercial indépendant ; Achat revente de matériaux dans la menuiserie et le bâtiment. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital social : 1 000 €
Gérance : Monsieur Johan LUCAS, demeurant 573 route de Nevers - MONTIGNY AUX AMOGNES (Nièvre), assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL26022540

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

APPEL À CANDIDATURES

La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Varennes-Vauzelles (58) 3 ha 08 a 01 ca avec bâtiment d'exploitation : 'BOULORGES' : AD-0109 - 'LE GRAND PRE' : ZD-0164
Cmne de Brassy (58) 4 ha 57 a 60 ca 'LE BOIS GUILLAUME' : C-1559 - 'LE PEUY DES CHEINTRES' : C-1554—1557—1558—1757 - 'MEULOIS' : C-1528
Cmne de Coulanges-lès-Nevers (58) 3 ha 72 a 07 ca avec bâtiments d'habitation et exploitation – loué sur partie : 'PONTSAINT OURS' : C-0110 - 'CHEVANNES' : C-0179—0222
Cmne de Saint-André-en-Morvan (58) : Parcelles de terre et prés à louer, comprises dans la cession globale d'une exploitation d'une surface totale de 158 ha 74 a 75 ca (vente : 4 ha 81 a 46 ca/location : 153 ha 93 a 29 ca) :
85 a 35 ca 'LES SALLEES' : C-1182 - 'LES CHATELLOTS' : C-1088
Et, par extension, Cmne de Saint-Martin-du-Puy (58) 36 a 00 ca 'LES CHATELOTES' : A-0011
Parcelles à louer par bail SAFER :
Cmne de Villapourçon (58) 3 ha 22 a 50 ca 'LE BADIER' : E-0258—0259—0260—0261 - 'LES GACHAUDATS' : E-0255 - 'LA VELLE' : F-0423
Parcelles de terre et prés à vendre et à louer, comprises dans la cession globale d'une exploitation d'une surface totale de 249 ha 46 a 80 ca (vente : 174 ha 42 a 83 ca/location : 75 ha 03 a 97 ca)
grandes cultures irriguées, bâtiments d'habitation et d'exploitation, matériels agricole, matériel d'irrigation, droits d'eau, DPB.
A vendre :
Cmne de Saint-Hilaire-Fontaine (58) 50 ha 29 a 24 ca 'LA VERNE' : E-0116—0249 - 'CHAMPS BONNET' : E-0114—0220—0247 - '0020 RTE DE GENEVE' : E-0119 - 'CHAMPS DES PLACES' : E-0166—0184—0201 - 'LES TAILLES' : E-0129—0130—0131 - 'DOMAINE DE LA CHAIZE' : E-0117—0118—0120—0121—0122—0123 - 'LES GRANDES BRACIES' : E-0244 - 'CHEZ DUBIER' : E-0155—0204
Cmne de Luthenay-Uxeloup (58) 75 ha 21 a 20 ca 'LE DEFRICHE' : B-0029—0030 - 'LES CARTELEES' : B-0024 - 'CHAMP CORDEAUX DU FOND' : B-0023 - 'CHAMP CORDEAUX' : B-0022 - 'CHAMP DE FLEURY' : B-0028 - 'LA PATURE' : B-0020—0021 - 'CHAMP DE BALAIS' : B-0018—0019 - 'PRE DE L ANE' : B-0613 - 'L OUCHE A LA MANCHE' : B-0036 - 'GRAND CHAMP' : B-0034—0035
Cmne de Fleury-sur-Loire (58) 6 ha 23 a 41 ca 'L ECLUSIOT' : A-0005
Cmne de Cronat (71) 42 ha 68 a 98 ca 'PRE DE LA MOTTE' : A-0082—0083 - 'LE MOUTURION' : A-0043—0044—0045—0046 - 'CHAMP BESSON' : A-0047—0048 - 'ILE DU GRAND GANNAT' : A-0086—0090 - 'PIECE DU MOULIN' : A-0050—0052—0053 - 'PRE DU MOULIN' : A-0054 - 'LES CHAUMES' : A-0072—0128
A louer :
Cmne de Saint-Hilaire-Fontaine (58) 57 ha 25 a 42 ca '0008 CHE DE LA LEVEE DE LA LOIRE' : D-0393 - 'CHAMP DURAND' : D-0210—0211—0317 - 'THAREAU' : D-0184—0208—0209—0345—0369—0370 - 'CHAMPS CORDET' : D-0373—0375 - 'CHAMP DES TAILLES' : D-0247 - 'CHAMPS DES PLACES' : E-0159—0160—0161—0162—0163—0165—0168—0169—0171—0178—0179—0180—0181—0182—0183—0187—0188—0189—0190—0191—0193—0195—0202—0203—0205—0228 - 'CHEZDUBIER' : E-0135—0136—0137—0138—0139—0140—0141—0142—0143—0144—0219 - 'LES TAILLES' : E-0132—0133
Cmne de Cronat (71) 9 ha 64 a 05 ca 'LA BOULETTE' : A-0009 - 'ILE DES GREVES' : A-0340
Cmne de Gannay-sur-Loire (03) 8 ha 14 a 50 ca 'les greves' : AT-0021
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/04/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022530

YONNE

// MODIFICATION

Baris Tarim
Avocat au Barreau de Caen
Spécialiste en Droit des sociétés
95, rue Saint Pierre
14000 Caen - France
+33.2.31.28.57.56

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAFAK

Forme : SELARL
Capital social : 10 euros
Siège social : 2, rue Faidherbe
89000 Auxerre
980441083 RCS d'Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 23 mars 2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 45, rue d'Auxerre, 89470 Moneteau.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL26022489

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL AG PAYSAGE ELAGAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 rue de la Porte du Bois
89500 DIXMONT
798983961 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 25/02/2026,les associés ont décidé à l'unanimité :
- de transférer le siège social du 4 rue de la Porte du Bois, 89500 DIXMONT au 4 rue des Chevaliers, 89500 DIXMONT, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer en qualité de cogérant M. Guillaume LE STUM, demeurant 23 rue du Stade 89150 DOMATS, pour une durée illimitée à compter du 25/02/2026.
Pour avis La Gérance

AL26022491

MODIFICATIONS MULTIPLES

SNC DE SAINT GEORGES

Société en nom collectif
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : Hameau de Saint Georges
2 Route de Brannay
89150 VILLEBOUGIS
929 551 414 RCS SENS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30/01/2026 prenant effet le même jour, la collectivité des associés :
– A décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 10,00 € pour le porter à 10 010,00€.
– A décidé de nommer Monsieur Stefan RENOUX demeurant 37 avenue Jacques Picavet, 59130 LAMBERSART en qualité de cogérant de la société, à compter de ce jour.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis, la gérance.

AL26022497

S.J.B.
Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

BOIS SAINT-LADRE

Société civile immobilière
Au capital de 762,25 euros
Siège social : Tarte Maillet
89700 TONNERRE
328 906 532 AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Jean-Yves MILLIERE, demeurant Rue des Sources, à SAINT GERMAIN DES CHAMPS (89630), pour une durée illimitée à compter du 15 janvier 2026, en remplacement de M. Pierre MILLIERE, co-gérant décédé.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.

AL26022512

// GÉRANCE

SCP MANDRON – MAILLARD - BELLET

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Louis MAILLARD, notaire à TROYES (10000), le 20/02/2026, enregistré au SPFE de l'AUBE le 06/03/26, sous les références 1004P01 2026 N00254.
La Société dénommée L'ATELIER DES LEDE, Société par actions simplifiée au capital de 2 000,00 €, dont le siège est à SAINTE-SAVINE (10300) 13 rue Eugène Laroche, identifiée au SIREN sous le numéro 877577643, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES
A cédé au profit de :
La Société dénommée Mylesyme, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000,00 €, dont le siège est à NOYERS (89310) 4 rue de la Porte Peinte, identifiée au SIREN sous le numéro 999826548, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE
Le fonds de commerce de restauration rapide sis à NOYERS (89310), 4 rue de la Porte Peinte, lui appartenant, connu sous le nom commercial « LA PORTE CELESTE », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de TROYES, sous le numéro SIREN 877577643, comprenant notamment : la licence « restaurant », appelée « petite licence » délivrée le 22 JUIN 2024,l'enseigne, la clientèle, et l'achalandage attachés au fonds de commerce susvisé,le droit au bail commercial,le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à l'exploitation du fonds de commerce.
PRIX : CINQUANTE-TROIS MILLE EUROS (53 000,00 EUR) s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EUROS ET SOIXANTE-DEUX CENTIMES (46 597,62 EUR)
- et le matériel pour SIX MILLE QUATRE CENT DEUX EUROS ET TRENTE-HUIT CENTIMES (6 402,38 EUR).).
Entrée en jouissance : le 20/02/2026.
Les oppositions seront reçues en l'Office notarial 15 quai La fontaine à TROYES dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et la publicité au BODACC.
Pour insertion, Maître Louis MAILLARD, notaire.

AL26022486

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFÈTE DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(article L. 181-10-1 du code de l'environnement)

La préfète du Loiret communique :
La SARL BATTEUX a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue d'augmenter les effectifs de son élevage de volailles en démolissant le bâtiment vieillissant et en le remplaçant par un nouveau bâtiment situé au lieu dit « La Menaudière » sur le territoire de la commune de Vieilles-Maisons-sur-Joudry.
Cette demande fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique,d'une durée de 3 mois qui se déroulera du samedi 18 avril 2026 au 18 juillet 2026 inclus, sous réserve de l'application de l'article R.181-34 du code de l'environnement relatif au rejet de la demande au cours de la phase d'examen et de consultation.
Cette consultation sera conduite par Monsieur Pierre BILLOTEY, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans.
En cas d'empêchement, il sera remplacé par Madame Florence NAIZOT, désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante.
Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante :
https://www.registredemat.fr/sarlbatteux-vm
Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support papier à la mairie de Vieilles-Maisons-sur-Joudry aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le projet d'autorisation environnementale est soumis à évaluation environnementale.
Le dossier comprend notamment l'étude d'impact et son résumé non technique.
Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de Mme Estelle BATTEUX, co-gérante de la SARL BATTEUX, à l'adresse suivante :
sarlbatteux@orange.fr
Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation dont l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis.
Seront également rendus publics le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale s'il est produit encours de consultation, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.
Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le registre dématérialisé sur le site internet dédié à la consultation à l'adresse
https://www.registredemat.fr/sarlbatteux-vm
- par courrier postal adressé à
DDPP45 – service Sécurité de l'Environnement industriel, à l'attention de Monsieur Pierre BILLOTEY, commissaire enquêteur,181 rue de Bourgogne, 45042 Orléans Cedex 1.
En application à l'article 3 de la loi n° 2025-794 du 11 août 2025 modifiant les dispositions de l'article L. 181-10-1 du Code de l'environnement, relatives à l'organisation de la consultation du public pour les demandes d'autorisation environnementale concernant les élevages bovins, porcins et avicoles,les réunions publiques d'ouverture et de clôture seront remplacées par deux permanences organisées par le commissaire enquêteur.
Il tiendra les deux permanences suivantes en mairie de Vieilles-Maisons-sur-Joudry pour recueillir les observations orales et écrites du public :
- le vendredi 24 avril 2026 de 15h à 18h
- le mardi 7 juillet 2026 de 9h à 12h.
À l'issue de la consultation, la Préfète du Loiret accordera ou refusera l'autorisation environnementale sollicitée.

AL26022358

// DIVERS

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 12/10/2023,Mme Yvonne BAUDOIN, née à POURRAIN (89240), le 27/04/1930, en son vivant retraitée, dt à POURRAIN (89240) 30 route d'Aillant EHPAD de Nantou, célibataire, non pacsée, décédée à POURRAIN, le 26/01/2026, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON, Notaire à POURRAIN (89240),le 20/03/2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN, 7 Rue du 24 Août 1944 chargé du règlement de la succession, réf ; CRPCEN : 89026, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022480

Notaire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Denis Raymond LE QUÉRÉ, retraité, né à L'AIGLE (61300), le 24 juillet 1955 et Madame Annie Lucienne MAUPOU, retraitée, née à CRETEIL (94000), le 20 avril 1955, demeurant ensemble à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 36 route de Courboissy, mariés à la Mairie de CRETEIL (94000), le 02 février 1974, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle.
L'acte a été reçu par Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, le 27 mars 2026.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.
Me Maryse BELLIAU

AL26022517

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
Rue de l'Epée 89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
IZICOOK SASU
Liquidation Judiciaire du 01/10/2024 du 01/10/2024 20 RUE JEAN MERMOZ - 89100 SAINT-CLEMENT.
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 décembre 2025.La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26022522

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Chartes en date du 26/03/2026 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la SAS AMAGRI route de Champlandry 89600 Saint-Florentin (vente de matériel agricole) RCS CHARTRES 352.774.095. Administrateur judiciaire avec mission d'assistance : la SELARL AJAssociés prise en la personne de Maître Serge PREVILLE 23 rue des Vieux Capucins 28000 Chartres. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : la SELAS ZANNI & ASSOCIES représentée par Maître Olivier ZANNI 1 rue Gabriel Péri 28000 Chartres, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022519

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

LDS GROUPE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GOND ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 22 rue de Preuilly
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 8 Rue Marcel Hugot
89580 COULANGES LA VINEUSE
350 995 148 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1erfévrier 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 1er février 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur François GOND, demeurant 8 Rue Marcel Hugot 89580 COULANGES LA VINEUSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 8 Rue Marcel Hugot 89580 COULANGES LA VINEUSE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022477

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ORTHO MEDICA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 1 Hameau Gogot
89240 DIGES
479 853 442 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 10 MARS 2026 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Luc SAVORET, demeurant 1 Hameau Gogot 89240 DIGES, de son mandat de liquidateur,donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL26022479

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL BOUCHERIE DU PILORI

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 €
Siège social : 7 Place du Pilori
89300 JOIGNY
RCS SENS 522 414 663

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2026, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation du 31 décembre 2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Le liquidateur.

AL26022482

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ETABLISSEMENTS G. DRILLON

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 10 Rue Romain Rolland
89470 MONETEAU
425 420 189 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 17 mars 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, arrêté au 31 décembre 2025, déchargé Madame Micheline MARIE, demeurant 25 C Rue du Saule 89470 MONETEAU, de son mandat de liquidateur,donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022509

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL M&J2R CONSEIL

SARL au capital de 500 €
Siège : 8 La Verrerie Haute (lieu-dit)
89240 DIGES
948058888 RCS de AUXERRE

Par décision de l'AGE du 25/03/2026, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. PECHENOT Joannick 8 la verrerie haute 89240 DIGES, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 25/03/2026.
Radiation au RCS de AUXERRE.

AL26022510

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

NON DISSOLUTION

SARL STARECO SERVICES

Forme : SARL
Capital social : 1 400 euros
Siège social : 65 Allée des Arcades
89100 PARON
524831047 RCS de SENS.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2025, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL26022513

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS SENS ECO DEPOT

Société par actions simplifiées
En liquidation
Au capital de 1 000,00 €
Siège social : 140, rue Alsace Lorraine
89100 SENS
RCS SENS : 995 277 175

L'assemblée générale extraordinaire, président et associé réunis le 16 mars 2026 à 09 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à EL GACEUR Ziad, liquidateur, domicilié 140, rue Alsace Lorraine - 89100 SENS, et constate la clôture de liquidation à compter du 14/03/2026.
Les comptes du liquidateur auront été déposés au Greffe du tribunal de Commerce de SENS.
Le Liquidateur.

AL26022537



ANNONCES LÉGALES

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mars 2026, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole :
Dénomination sociale : SCEA FERME DU HAMEAU.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 874 300 €.
Siège social : 119 le Hameau – 89150 DOLLOT.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : Apport de biens meubles pour un montant net de 867 747,67 € et de numéraire pour un montant de 6 552,33 €.
Gérants : M. Jean-Luc OVET demeurant à DOLLOT (89150), 119 le Hameau.M. Thomas OVET demeurant à LA BELLIOLE(89150), 25 Grande rue.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, un fondateur.

AL26022515

ATLANTIQUE NOTAIRES ROCHELAIS
35 rue de la Noue
17000 LA ROCHELLE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître David SERVAN, en date du 25 mars 2026, à La Rochelle.
Dénomination : ROGUET/SEDEUIL.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 12 rue du Château, 89240 Escamps.
Objet : La propriété d'immeuble, la mise en valeur des biens lui appartenant notamment par construction, modification, rénovation.
L'administration et la gestion de ses biens, de biens annexes, accessoires, notamment par location, location-vente, sous location, mise à disposition gratuite ou non au profit de tout ou partie de ses associés.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 200 euros
Montant des apports en numéraire : 200 euros.
Cession de parts et agrément : La cession de parts est soumise à l'agrément des associés.
Gérant : Monsieur Marc-Antoine SEDEUIL,demeurant 12 rue du Chateau Avigneau, 89240 Escamps
Gérant : Madame Stéphanie ROGUET, demeurant 12 rue du Château Avigneau, 89240 Escamps
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.
Maître David SERVAN

AL26022523

PUBLIEZ
VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR
agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

Joyeuses Pâques

ÉQUIPEMENT

// CANOPÉE AGRIVOLTAÏQUE

Un test grandeur nature

Un projet de canopée agrivoltaïque expérimentale va voir le jour à Puyréaux (Charente), sur trois hectares de terres, où Christian Daniau entend montrer à travers les données récoltées qu'il est possible de concilier production agricole, énergie renouvelable et adaptation au changement climatique.



Christian Daniau présente la canopée photovoltaïque qui sera installée à Puyréaux (Charente). Alexandre Veschini

Début 2022, l'EARL de l'Horizon à Puyréaux (Charente), portée par Christian Daniau, son épouse et son fils Pierre-Louis, a été contacté par TSE pour un projet de canopée agrivoltaïque sur une parcelle de l'exploitation, baptisée « Les Rocs » à juste titre. Sur cette parcelle de trois hectares, une structure de panneaux photovoltaïques orientables sera installée à plus de 7 mètres de hauteur, avec 27 mètres entre deux poteaux et des travées d'environ 180 mètres de long. Les panneaux pourront être positionnés à la verticale, à l'horizontale ou à 45 degrés, afin de moduler précisément l'ombre portée sur les cultures, en fonction des stades de développement des plantes ou des pics de chaleur. TSE finance l'installation de la canopée, via la production d'électricité qu'elle revend, tandis que Christian Daniau exploite les parcelles.

Le dispositif, piloté à distance, doit produire environ 2,76 MWc, soit l'équivalent de la consommation d'une petite commune, tout en laissant passer l'ensemble du matériel agricole sous la structure. La parcelle sera truffée de capteurs (luminosité, température, humidité du sol, tensiomètres, etc.) pour mesurer l'impact réel de l'ombrière sur les rendements, la consommation d'eau et la résilience des cultures face aux aléas climatiques.

Surtout, le site est conçu comme une ferme expérimentale de long terme : neuf années d'essais, renouvelables, avec un dispositif rigoureux de comparaison entre trois hectares sous canopée et trois hectares témoins, sans panneaux, dans le prolongement direct de la première parcelle. *« Notre objectif, c'est de créer de la donnée fiable, des résultats qui ne soient pas contestables »*, insiste Christian Daniau, qui voit dans ce projet une réponse possible aux inquiétudes sur l'agrivoltaïsme.

Expérimenter et récolter des données

Si l'entreprise TSE finance la totalité de l'investissement en revendant l'électricité produite, c'est bien le profil de l'exploitation Daniau qui a convaincu la société de choisir Puyréaux comme l'une des douze fermes pilotes en France. Depuis des années, l'agriculteur s'est fait une spécialité des essais agronomiques : microparcelles, notations de maladies, comptages de plantes, suivis de rendement, en lien avec le réseau national Visioferme.

Avant même la canopée, il a fait cartographier ses sols à deux reprises (BIP et Terran) pour mesurer la conductivité et distinguer précisément les zones de potentiel, de réserve utile et de fertilité au sein de chaque parcelle. Profils culturaux, analyses de sol par zone et historique parcellaire sur près de cinquante ans lui permettent aujourd'hui de moduler les doses d'azote, de phosphore et de potasse en fonction du potentiel réel de chaque partie de champ.

Cette approche fine du sol s'accompagne d'investissements lourds : capteurs de rendement embarqués sur les moissonneuses, logiciels de cartographie, matériel pour la modulation à l'épandage et au semis. *« On a fait le pari d'investir pour 20 ou 25 ans, ça nous pèse financièrement, mais on sait déjà où l'on a le plus de chances de réussir »*, résume l'agriculteur, qui veut aller *« jusqu'au bout de la démarche »* sous les panneaux comme en dehors.

Le projet de canopée a d'ailleurs été retardé par plusieurs obstacles administratifs : avis défavorable de la CDPENAF dans un premier temps, puis blocage du permis de construire à cause d'un PLUi limitant la hauteur des projets d'énergie renouvelable à 7,50 mètres sur les communes bordant la Charente. Il a fallu revoir à la baisse la hauteur et le nombre de rangées de panneaux – de six à cinq – pour rendre le projet compatible avec les règles locales, tout en préservant le passage des engins et la cohérence des essais.

Un laboratoire pour le climat et l'eau

Les premières cultures sous canopée seront plantées à l'automne, après le montage de la structure prévu cet été, avec l'objectif de tester à la fois des cultures d'hiver (blé, orge) et de printemps ou d'été (maïs, soja, tournesol, sorgho). Le protocole, en cours de redéfinition, prévoit environ 600 microparcelles chaque année, réparties sous et hors panneaux, et répétées sur neuf campagnes.

L'enjeu central : mesurer si l'ombre modulable permet de limiter les coups de chaud, de réduire le stress hydrique et, in fine, de maintenir au moins 90 % de la production du témoin, voire de faire mieux dans ces terres à faible réserve utile. *« C'est un véritable test grandeur nature de la pertinence de ce type d'agrivoltaïsme sur les zones intermédiaires »*, explique Christian Daniau.

L'irrigation, intégrée à la structure, a été entièrement repensée durant les deux ans de retard imposés au chantier, ce que Christian Daniau voit finalement comme *« un plus »* pour le projet. La nouvelle configuration doit permettre d'évaluer précisément les économies d'eau possibles sous les panneaux, en comparant les consommations et les rendements avec la parcelle témoin irriguée dans les mêmes conditions.

L'agriculteur veut faire de ce dispositif un outil de pédagogie et de débat : le site doit accueillir visites, journées techniques, scolaires, élus et grand public. *« On veut montrer que ce n'est pas une opportunité commerciale mais une possibilité de protéger nos cultures tout en produisant de l'énergie renouvelable »*, conclut-il.

Alexandre Veschini, La Vie Charentaise

Multiplier les essais

La canopée agrivoltaïque s'inscrit dans une trajectoire plus large de diversification autour de l'énergie et de l'environnement sur l'exploitation Daniau. La ferme familiale est déjà engagée dans un projet de méthanisation, que Christian Daniau présente comme la *« continuité »* de cette recherche de synergies entre production végétale, élevage et production énergétique.

Un troupeau de moutons a été introduit, avec l'idée de tester le pâturage de couverts végétaux sous les panneaux, afin de combiner entretien des parcelles, valorisation fourragère et maintien d'une végétation permanente favorable à la biodiversité. Le site doit fonctionner avec des couverts permanents, rendus possibles par la présence de l'irrigation, pour limiter l'érosion, stocker du carbone et nourrir la vie du sol.

À terme, Christian Daniau imagine concentrer autour de la canopée toutes les technologies aujourd'hui disponibles : modulation de semis et d'intrants, robotique, machines électriques, analyses fines de marges brutes par zone parcellaire. L'enjeu est de transformer la simple carte de rendement en carte de rentabilité, pour décider où investir pour corriger les faiblesses des sols, et où, peut-être, renoncer à cultiver pour éviter des pertes récurrentes.

Dans cette vision, l'agrivoltaïsme s'inscrit dans une stratégie globale où l'énergie, l'alimentation, l'eau et la biodiversité sont abordées ensemble. *« Produire notre énergie, sécuriser notre production alimentaire, s'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité, ce sont quatre enjeux énormes, mais on n'a plus le choix »*, résume l'agriculteur de Puyréaux.